

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

DES OBLIGATIONS LÉGALES

La disparition des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) au 31 décembre 2015 a rendu obligatoire la mise en concurrence des fournisseurs d'énergies pour :

- les contrats d'électricité >36 kVA
- les contrats de gaz >30 MWh.



DES MARCHÉS COMPLEXES

Les marchés de fournitures d'énergies sont complexes et évolutifs, le SIDEC dès 2015 a proposé un groupement d'achat d'énergies.

En 2016, les 8 syndicats d'énergies de la Région Bourgogne Franche-Comté, se sont regroupés pour proposer aux collectivités, personnes morales de droit public et de droit privé de son territoire un groupement d'achat d'énergies régional.

Acheter de l'électricité et du gaz naturel requiert des compétences spécifiques et une connaissance précise de ces marchés.

Le SIDEC s'appuie sur l'expertise du SIEEEN (syndicat de la Nièvre et désigné coordonnateur du groupement) et offre un contact de proximité aux collectivités membres du département du Jura.

Les avantages d'un service mutualisé

- respecter les obligations de mise en concurrence des fournisseurs et les règles de l'achat public,
- se décharger des procédures de mise en concurrence,
- assurer la continuité de fourniture d'électricité et de gaz naturel entre 2 marchés,
- accéder à un Système Informatisé de Management de l'Énergie (centralisation et contrôle des factures),
- imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente,
- bénéficier d'un service client avec interlocuteurs dédiés chez les fournisseurs, et non de plateformes téléphoniques.

Des économies financières

- mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires,
- obtenir des tarifs maîtrisés pour une durée de 2 ou 3 ans,
- optimiser les tarifs des contrats chaque année.

Une meilleure connaissance de son patrimoine pour une meilleure gestion

- faire le point sur son patrimoine bâti et d'éclairage public (recensement de son périmètre par la collectivité),
- préparer le budget de sa collectivité, de son établissement.

LE SIDEC VOUS ACOMPAGNE

Des démarches simplifiées

- faciliter l'adhésion au groupement (documents types fournis),
- faciliter la collecte des données techniques (liste du patrimoine).

Le SIDEC a créé une plateforme dédiée.

Un coût d'adhésion minime

- l'intégralité des gains (ou maîtrise des coûts) revient à l'adhérent,
- une participation aux frais de gestion proportionnelle à la consommation (forfait minimum de 30 € TTC/an pour un volume <100 MWh ; cf. détail dans la FAQ sur le site internet du SIDEC).

Un contact de proximité

- le SIDEC, seul interlocuteur jusqu'à la mise en place des nouveaux fournisseurs,
- gestion directe entre le membre et les fournisseurs pendant la durée des marchés (service client dédié),
- le SIDEC reste toutefois présent en cas de litige ou d'incompréhension.

...au-delà, des actions de Maîtrise de l'Énergie (MDE)

Au-delà des économies sur le prix du kWh, l'économie la plus importante est celle réalisée sur le volume des consommations.

Ce travail est prolongé par des actions de Maîtrise De l'Énergie, grâce à des dispositifs proposés par le SIDEC :

- CEP : Conseil en Énergie Partagé
- Service e-lum : exploitation et maintenance de l'éclairage public
- CEE: Certificats d'Économies d'Énergie



+ de 200

adhérents jurassiens nous ont déjà fait confiance, avec des membres fidèles d'un groupement à l'autre

DES RÉSULTATS POSITIFS À L'ÉCHELLE DU JURA

Groupement départemental 2016-2017 coordonnateur SIDEDEC

| | Électricité | | | Gaz | Totaux |
|---------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-------|--------------|
| | C5 | C4-C3 | C2 | | |
| | Tarif bleu (non obligatoire) | Tarif ex jaune ou vert (obligatoire) | Tarif ex vert (obligatoire) | | |
| Nb d'adhérents | 206 | 54 | 1 | 30 | 219 |
| Nb de points de livraison | 2412 | 104 | 1 | 94 | 2611 |
| Volume en GWh | 32.81 | | | 11.57 | 44.38 |

Sur l'ensemble des contrats : + de 1 167 000 € d'économies, soit en moyenne de 11 à 28% suivant le type de contrats.

Groupement départemental 2018-2019 coordonnateur SIEEEN

| | Électricité | | | Gaz | Totaux |
|---------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-------|--------------|
| | C5 | C4-C3 | C2 | | |
| | Tarif bleu (non obligatoire) | Tarif ex jaune ou vert (obligatoire) | Tarif ex vert (obligatoire) | | |
| Nb d'adhérents | 224 | 48 | 1 | 33 | 228 |
| Nb de points de livraison | 2824 | 98 | 1 | 134 | 3057 |
| Volume en GWh | 24.78 | | | 13.03 | 37.81 |

Sur les contrats C5 : + de 227 000 € d'économies, soit 8% en moyenne / au TRV.

Pour les contrats gaz et électricité > à 36 kVA pour lesquels il n'existe plus de TRV, il faut comparer au cas par cas et tenir compte des fluctuations du marché de l'énergie.



Adhérez pour bénéficier de l'achat groupé :

Planning et modalités d'adhésion disponibles sur notre site internet www.sidec-jura.fr

La continuité des marchés de fourniture

Le SIDEDEC propose un groupement d'achat d'énergies électricité et gaz naturel, sur TOUS les contrats (tarifs C5 dits «bleus» et gaz inférieur à 30 MWh aussi) depuis 2016 :

2016-2017 un groupement d'achat départemental

2018-2019 un groupement d'achat régional avec les 8 syndicats d'énergie

2020-2021 prochain marché public de gaz naturel

2020-2022 prochain marché public d'électricité

De nouvelles structures peuvent rejoindre le groupement dès maintenant pour les marchés 2020-2021-2022, et avant le 31 décembre 2018.



VOTRE CONTACT SIDEDEC

Magali VIGNAL

Service Aménagements et Équipements Collectifs

03 84 47 83 30

achat-energies@sidec-jura.fr